

Communauté de Communes
" La Porte Normande "
Siège : 8, rue des épinoches 27220 St André de l'Eure
Tél. 02.32.32.95.00 - Télécopie : 02.32.32.95.01

Compte rendu de l'assemblée générale
Séance ordinaire du 24 septembre 2008

L'an deux mil huit et le vingt quatre septembre à 18h30,
Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, le 16 septembre 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente à La Couture Boussey, sous la présidence de Monsieur Gérard DELAUNEY - président.

Présents : Mmes et Ms Gérard DELAUNEY, Michel LE BESCOND, Dominique DAVARD, Raymond GERLITZER, Violaine PAULINE, Sylvain BOREGGIO, Dominique HÉBERT, Daniel DOUARD, Max CONFAIS, Roger ALBENQUE, Gilbert PAUL, Jean-Pierre MOREL, Jean-Pierre DANGOUMAU, Robin SAULNIER, Gilles VILLEZ, Michel COCHON, Jean-Pierre MORVAN, Raymond CISSEY, Marceau WILMART, Patricia BAZIN, Rosine COULONG, Marie-Rose SCOTTO DI POMPEO, Daniel LAVIGNE, Kitty REVEL, Josette LEROUX, Claude BATTAIS, Christophe ENÉE, Didier DESSAINT, Bernard PITETTE, Gérard FAUCHET, Sylvie MALLET, Pierre BAZENET, Jean-Pierre GATINE, Étienne COLLEU, Éric LAINÉ, Cédric BROUT, Jean-Pierre PICHOS, Gérard DOLLEY, Catherine TORCHY, Didier SCHALLER, Claude ROYOUX, René DAMAZ, Jean DUBOIS, Michel BOURGY, Séverine GUESNET, Didier LEMERCIER, Serge MASSON, Catherine BERNARD, Michel HERMÉ, Bruno VANCAEYZEELE, Laurence MAILLARD.

Absents représentés par leurs suppléants : Monsieur Claude UGGERI par monsieur Cédric BROUT et monsieur Jean LEBLOND par madame Catherine TORCHY.

Absentes excusées : Mesdames Christine LEMONNE, Isabelle INFROY et Renée BONNARD.

Absente : Madame Catherine WAZYLYSZYN.

51 présents, 51 votants

Secrétaire de séance Monsieur Étienne COLLEU.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

1 - Compte rendu de bureau,

2 - Accès à l'information relative à l'environnement

3 - SPAC : avenant n° 1 au marché de prestations de service pour l'exploitation du SPAC

4 - SPAC : STEP de La Couture Boussey - Recours à un expert

- 5 - Assainissement : Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service assainissement
- 6 - OM : SETOM, modification des statuts
- 7- OM : Exonération de taxes
- 8 - Décisions modificatives :
 - ZAE des Coquelins
 - Ateliers relais zone des Coquelins
 - Commerces de Prey
 - CCPN
- 9 - Personnel :
 - Modification de postes
 - Création de postes
- 10 - Journée de solidarité
- 11 - Commissions
- 12 - Questions diverses.

Le compte rendu de l'assemblée du 24 juin 2008 a été adopté à l'unanimité des voix (49).

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - Compte rendu de bureau

La réunion de bureau a préparé l'assemblée de ce jour.

Arrivée de messieurs Dubois et Damaz à 18h45 (51 présents et votants)

2 - Accès à l'information relative à l'environnement

Nous avons reçu un courrier de monsieur le préfet nous rappelant que le droit à l'information relative à l'environnement a été consacré par l'article 7 de la charte de l'environnement de 2004. Il s'exerce dans le cadre défini par la convention d'Aarhus et la directive 2003/4/CE du 28 janvier 2003.

Ainsi, outre les dispositions de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, ce sont les articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-5 du code de l'environnement qui régissent l'accès à l'information en matière d'environnement.

Nous avons donc des obligations qui nous incombent, susceptibles de recours si nous les méconnaissons. Les textes précités instaurent l'obligation de communiquer et de diffuser les informations environnementales telles que définies à l'article L. 124-2 du code de l'environnement.

Aussi, afin de faciliter l'accès à l'information, nous devons mettre à disposition du public des répertoires ou listes de catégories d'informations détenues ainsi que la liste des organismes, établissements publics ou autres personnes qui exercent sous notre autorité, pour notre compte ou sous notre contrôle des missions de services public en rapport avec l'environnement.

C'est la personne responsable de l'accès aux documents administratifs qui doit être chargée de l'accès à l'information environnementale.

Actuellement, c'est Madame Lopez Velasco qui en est chargée, aussi, les membres du bureau proposent que l'on nomme la même personne, sous couvert de monsieur Le Bescond.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (51)

↳ De nommer Madame Marie-Ève Lopez Velasco responsable de l'accès aux documents administratifs qui doit être chargée de l'accès à l'information environnementale.

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3- SPAC : avenant n°1 au marché de prestations de service pour l'exploitation du SPAC

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que :

La Communauté de Communes a, par marché de prestations de service, confié l'exploitation de son Service Public d'Assainissement Collectif à Véolia Eau - Compagnie Générale des Eaux sur les communes de Prey, Saint André de l'Eure et La Couture Boussey, pour une durée de 3 ans, 3 mois et 25 jours.

Ce contrat arrive à échéance le 26 novembre 2008.

Dans un souci de gestion financière et technique des contrats d'exploitation de son Service Public d'Assainissement Collectif, la Communauté de Communes souhaite repousser au 31 décembre 2008, la date d'échéance du contrat.

Un avenant est proposé à l'assemblée.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (51)

↳ D'accepter cet avenant qui donne la date d'échéance du contrat, au 31 décembre 2008

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

4 - SPAC : STEP de La Couture Boussey - recours à un expert

Dans le cadre du litige qui oppose la Communauté de Communes La Porte Normande au constructeur de la station d'épuration de La Couture Boussey, la CCPN a déposé un dossier de réclamation auprès du Tribunal de Grande Instance. Une instruction est en cours.

Lors de la réunion de Bureau du 3 septembre dernier, il a été proposé à ses membres de se faire assister par un expert.

Après un échange sur l'opportunité d'une telle assistance, Monsieur Morel a considéré qu'une réunion en concertation avec l'assurance et l'avocat permettant de faire le point et suivre au mieux la procédure, serait plus appropriée.

Toutefois, suite au dire n°3 de l'expert transmis aux parties le 9 septembre dernier, relatif aux désordres affectant le pont retourneur, Maître Rose (avocat de la CCPN) juge qu'une expertise technique portant sur la serre de séchage solaire et ses équipements annexes (pompage des boues déshydratées et traitement des odeurs) s'avère indispensable.

En effet, le choix d'une assignation en référé expertise ayant été fait par la CCPN, elle doit apporter au plus tôt, les preuves techniques du préjudice matériel et financier qu'elle subit. A ce stade de l'expertise, elle ne peut le faire qu'en étant assistée d'un spécialiste.

Il est proposé de faire appel au cabinet d'expertise Enviro-Consult, sis 9 rue des Jasmins - 68110 ILLZACH, en vue de défendre les intérêts de la collectivité.

Monsieur Dolley demande si c'est le même constructeur à Saint André qu'à La Couture, Monsieur Gerlitzer répond que non, c'est la société MSE qui a eu le marché, STÉREAU n'ayant pas répondu à l'offre.

Les élus sont allés visiter, à Avoine, la même station que celle prévue à Saint André, les seuls problèmes rencontrés sont de l'érosion sur le matériel.

Monsieur Gerlitzer ayant fait un rapprochement du coût d'un expert au m³ assainit, un élu demande si pour prendre un expert, nous augmenterons les taxes d'assainissement. Ce à quoi monsieur Gerlitzer répond que les taxes vont augmenter comme il a été prévu lors de la mise en place du SPAC afin d'uniformiser les tarifs sur le territoire.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (51)

- ↳ D'autoriser le recours au cabinet d'expertise Enviro-Consult, sis 9 rue des Jasmins - 68110 ILLZACH, en vue de défendre les intérêts de la collectivité,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5 - Assainissement : Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service d'assainissement

Selon l'article L.2224-5 du CGCT, complété par les articles D2224-1 à 5 du même code, il appartient au Président de la Collectivité en charge du service concerné par le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement, de le présenter à son assemblée délibérante.

Le rapport annuel a été distribué aux membres du bureau et envoyé aux délégués pour le vote à l'assemblée générale.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (51)

- ↳ D'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

6 - OM : SETOM, modification des statuts

Par courrier en date du 27 juin 2008, le SETOM nous informe que leur assemblée délibérante à procédé à un aménagement de ses statuts, en modifiant l'article 9 relatif à la composition du bureau.

Conformément à l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les syndicats mixtes sont soumis aux chapitres I et II, cinquième partie.

Conformément à l'article L.5211-20 du CGCT, les modifications statutaires sont soumises aux conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement.

Conformément à l'article L. 5211-5 du CGCT, la décision prise aux conditions de majorité suivantes :

- 2/3 des assemblées délibérantes des collectivités adhérentes représentant plus de la moitié de la population totale

Ou

- 50 % des assemblées délibérantes des collectivités adhérentes représentant les 2/3 de la population.

A défaut de délibération dans le délai de 3 mois, la décision est réputée favorable.

Au vu de l'extrait de la délibération n° 2008-579 du 20 juin 2008 et du texte modifié des statuts,

Il est donc proposé de modifier :

L'alinéa 2 de l'article 9 des statuts du SETOM comme suit :

« Le Bureau comprend 1 président, 7 vice-présidents (1 représentant des collectivités de + 60 000 habitants, 1 représentant des collectivités de 30 000 à 59 999 habitants, 1 représentant des collectivités de 10 000 à 29 999 habitants, 1 représentant des collectivités de moins de 10 000 habitants) et 3 vice-présidents élus de groupe de collectivités différent parmi les autres membres du bureau, quelle que soit la population de la collectivité adhérente, et les autres membres. »

Nous avons trois mois pour nous prononcer pour cette modification.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (51)

- ↳ D'approuver la modification de l'alinéa 2 de l'article 9 des statuts du SETOM, tel que présenté ci-dessus,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

7 - OM : exonération de taxes

Les collectivités et leurs groupements peuvent par délibération, accorder des exonérations, des abattements, voire des dégrèvements d'impôts locaux aux contribuables résidant sur leur territoire.

Les délibérations concernant ces allègements d'impôts locaux restent valables tant qu'elles n'ont pas été modifiées ou rapportées sauf pour les délibérations concernant les exonérations de taxe d'ordures ménagères qui doivent être confirmées tous les ans.

La société SOFRASTOCK a été exonérée pour l'année 2008, les membres du bureau proposent de reconduire cette exonération pour 2009.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (51)

- ↳ De reconduire l'exonération de la TEOM, pour la société SOFRASTOCK, en 2009,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

8 - Décisions modificatives budgétaires

Les crédits prévus dans les différents budgets, pour les amortissements étaient insuffisants aussi, il est proposé les modifications budgétaires suivantes :

ZAE des Coquelins

Opérations d'ordre : Dépenses de fonctionnement : art 6811 = + 6 911

Opérations d'ordre : Recettes d'investissement : art 28121 = + 6 911

Atelier relais, zone des Coquelins

Opérations d'ordre : Dépenses de fonctionnement : art 6811 = + 240

Opérations d'ordre : Recettes d'investissement : art 28 = + 240

Commerces de Prey

Opérations d'ordre : Dépenses de fonctionnement : art 6811 = + 8 344

Opérations d'ordre : Recettes d'investissement : art 28131 = + 8 344

CCPN

Opérations d'ordre : Dépenses de fonctionnement : art 6811 = + 2 151 (étude piscine)

Opérations d'ordre : Recettes d'investissement : art 28031 = + 2 151 (étude piscine)

Opérations d'ordre : Dépenses de fonctionnement : art 6811 = + 13 082

Opérations d'ordre : Recettes d'investissement : art 28 = + 13 082

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (51)

- ↳ De modifier les différents budgets, tels que présentés ci-dessus,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

9 - Personnel

Modification de postes

➤ Deux personnes ont réussi le concours de rédacteur, une au service assainissement et une au service enfance. Aussi, il est proposé la modification des postes d'adjoint administratif 1^{ère} classe en poste de rédacteur.

➤ Lors de l'assemblée du 28 mai 2008, il a été créé un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour 8 heures hebdomadaires, pour le péri scolaire de Prey, la personne qui va occuper le poste a le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe et fera 11 heures.

➤ La dumiste qui est en poste, est rémunérée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique depuis 3 ans. Aussi, il est proposé de modifier la base de rémunération en la passant au 2^{ème} échelon.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (51)

- ↳ De modifier les différents postes, tels que présentés ci-dessus, à compter du 1^{er} octobre 2008,
- ↳ De modifier le tableau des effectifs,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Création de postes

➤ Enfance

Il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe de 5 heures hebdomadaires pour la cantine du mercredi à Croth, ainsi qu'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe pour le périscolaire à Grossœuvre pour 10 heures hebdomadaires

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (51)

- ↳ De créer les différents postes, tels que présentés ci-dessus, à compter du 1^{er} octobre 2008,
- ↳ De modifier le tableau des effectifs,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

➤ Voirie

Dans l'attente de la reprise du syndicat de voirie, il est proposé de créer, dès le 1^{er} octobre 2008, les postes des agents en place, qui seront repris, afin d'être prêt au moment de la dissolution.

1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (51)

- ↳ De créer les différents postes, tels que présentés ci-dessus, à compter du 1^{er} octobre 2008,
- ↳ De modifier le tableau des effectifs,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

10 - Journée de la solidarité

Vu la loi 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées - art 6

Vu la loi 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité,

Le centre de gestion, nous informe que le lundi de Pentecôte est à nouveau un jour férié qui peut être chômé.

Pour les fonctionnaires et les agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, la journée de solidarité mentionnée à l'article L 3133-7 du code du travail est dorénavant fixée par délibération de l'organe exécutif de l'assemblée territoriale compétente, après avis du comité technique paritaire.

La délibération déterminera les modalités selon lesquelles la journée de solidarité sera accomplie, à savoir :

- travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le premier mai,
- travail d'un jour dit d'ARTT,
- travail d'un jour selon toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congés annuels.

Les membres du bureau proposent que les sept heures soient faites par les agents sur un trimestre.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (51)

↳ Que la journée de la solidarité sera effectuée telle que proposée par les membres du bureau

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

SPANC : Attribution de marché

Le rapport d'analyse des offres d'attribution du marché passé en procédure adaptée pour la réhabilitation des installations d'assainissement collectif doit être porté à connaissance des délégués.

Les membres du bureau décident que le document sera transmis par courrier électronique aux mairies qui pourront le diffuser auprès des délégués.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (51)

↳ Que la diffusion du document sera transmise par voie électronique dans les mairies ainsi qu'auprès des délégués possédant une messagerie électronique,

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

II - COMMISSIONS

∞ Tourisme - Animation

➤ La commission s'est réunie les 16 et 17 septembre.

Tourisme

➤ Le week-end prochain il y a les journées des voies vertes.

➤ Mini golf

Une fréquentation du site en augmentation, près de 3 000 visiteurs depuis les vacances de Pâques, par contre, très nette baisse en septembre.

En janvier, sur proposition du président de la commission tourisme précédent, l'assemblée avait accepté l'embauche d'une personne en CDD de 1 an renouvelable en mi temps annualisé. Elle devait assister la responsable du tourisme de la communauté et surtout s'occuper du mini golf sur la période de juillet août. Cette personne a été remerciée pour non respect de sa mission. Elle a été remplacée par madame Petithomme pour les mêmes missions. Elle est embauchée, à l'essai, à compter du 1^{er} octobre, pour une période de 3 mois, dans les mêmes conditions.

➤ Les projets actuels en cours d'étude de la commission :

- Le balisage et l'entretien des chemins de randonnées,
- L'aménagement d'une aire d'accueil de camping cars à Saint André,
- La mise en place du Point Information Touristique et du Point Information Jeunesse dans un même local, mis à notre disposition par la municipalité de Saint André.

A propos des chemins, s'il existe dans une commune un club de randonneurs, qu'il se fasse connaître auprès d'Alexandra Coutand, responsable du tourisme.

➤ Pour tous les dossiers en cours, il sera proposé des groupes de travail au sein de la commission pour leur avancement.

Animation

➤ Base VTT

Pour l'aménagement du parcours de maniabilité (terrassage ou installation d'obstacles en bois) les membres de la commission ont listé un certain nombre d'entreprises pouvant être sollicitées pour l'établissement de devis de travaux.

Depuis cette année, le prêt de VTT devenant plus important, la commission examinera la possibilité d'acheter un ou deux cycles supplémentaires, ainsi qu'une dizaine de casques de protection.

Le président de l' ASA Cyclo sera présent à la rencontre nationale inter bases du 1^{er} au 3 octobre à Vaison-La-Romaine pour représenter la base VTT de La Porte Normande.

➤ Bibliothèque

Le 14 septembre, s'est déroulée la randonnée contée, 70 randonneurs y ont participé.

La commune de Marcilly nous a réservé un excellent accueil ainsi que de madame le maire de Louye qui a servi de guide pour la visite du château.

C'était un bel itinéraire, avec un guide au top en la personne de monsieur Bourdonnais, des contes racontés par les membres du « relais du conte » sous un beau soleil.

➤ Le 12^{ème} festival du conte aura lieu du 7 au 15 novembre.

➤ Livres et petite enfance, en collaboration avec l'association Lire à Voix Haute Normandie, a débuté par une conférence samedi dernier à la médiathèque de Saint André, et sera suivi d'ateliers à la médiathèque et au Multi Accueil. Le thème est : Lire à des enfants de moins de 3 ans.

➤ Foire aux livres

Le dimanche 12 octobre à Grossœuvre, à l'initiative de la bibliothèque, aura lieu une foire aux livres à laquelle participeront 4 bibliothèques.

➤ Musique à l'école

Cette année nous aurons les élèves du CP au CM2, soit 49 classes pour 60 enseignants, environ 1100 enfants.

La réunion de rentrée avec les enseignants, le conseiller pédagogique, musiciens intervenants pour faire le point de la rentrée, s'est bien passée.

➤ « Festival ça sonne à la porte »

Une invitation à la projection du concert de 2008 est lancée pour le 31 octobre à 19 heures à la salle du Clos Mulo. Tous les élus sont attendus nombreux.

➤ Rencontre avec le personnel

Monsieur Le Bescond a assisté à la réunion de service de la communauté et il rapporte le désir exprimé par les agents, à savoir rencontrer les élus de la communauté en début et non en fin de mandat.

➤ Développement économique

➤ Z.A.E. de Prey

✓ Vente de parcelles

Monsieur Davard a plusieurs contacts de personnes intéressées pour l'achat de parcelles sur la zone de Prey.

✓ Réseaux

Les réseaux ont été passés mais il n'a été prévue aucune vanne pour les branchements. De plus, les tuyaux passent sous les bordures de trottoirs.

➤ Ateliers relais Prey

✓ Les réunions de chantiers ont lieu tous les mercredis à 10 heures, sur place.

✓ Location du bâtiment à Prey

Monsieur Davard a un contact avec un concessionnaire de matériel agricole (vente et entretien) qui serait prêt à louer le bâtiment, par contre, il a quelques modifications à faire. Les nouveaux plans ont été distribués aux délégués, qui acceptent les modifications éventuelles, en attente du chiffrage de ces modifications.

✓ Commerce de Prey

Le fonds de commerce est en vente, pour 150 000€, il y a plusieurs personnes qui seraient intéressées, mais cela tarde à se concrétiser.

➤ **SPAC**

➤ Station d'épuration de La Couture Boussey - Procédure judiciaire

Deux réunions d'expertise ont été organisées par M. Le Muet, expert désigné par le tribunal de Grande Instance d'Evreux.

La première réunion a eu lieu le 21 juillet 2008.

La seconde réunion d'expertise s'est déroulée le 26 Août 2008. Cette réunion avait principalement pour objet le démontage du pont retourneur, en panne depuis juin 2008. L'entreprise Ménart a sorti le pont de la serre de séchage et ouvert le capot latéral. L'expert a constaté la rupture des 4 vis de cisaillement situées autour du moyeu du rotor. En observant la section de ces vis, l'expert a déduit qu'il s'agissait d'une rupture liée à une charge de travail trop importante et continue dans le temps (fatigue oligocyclique). Il a écarté l'hypothèse d'une surcharge ponctuelle ou brutale (blocage ou accident). Après analyse des pièces mécaniques, l'expert a demandé le remplacement du moyeu, des deux pignons de chaîne et de joints d'étanchéité. L'usure de la chaîne lui paraissant faible, cette dernière sera remise en place. L'entreprise Ménart a ensuite enlevé le retourneur pour réparation dans ses ateliers (Belgique), avec un retour sur site du matériel estimé en fin de semaine 36.

Concernant les analyses de boues, des prélèvements ont été réalisés dans la serre le jour même de l'expertise. Ces échantillons seront transmis à un laboratoire indépendant pour des analyses rhéologiques et des mesures de taux de polymère. L'expert a jugé que la réalisation d'analyses biologiques et bactériologiques n'était pas pertinente pour le moment.

Les pompes d'injection de polymère étant en panne, la filière boue a été momentanément arrêtée. Les analyses de boues en entrée et sortie de centrifugeuse sont donc reportées à une date ultérieure. Véolia propose de mesurer la variation de la concentration de boue en entrée de centrifugeuse (et recyclage vers le bassin d'aération) afin d'étudier la corrélation avec la variation du couple de la machine. Un protocole de mesure sera proposé par Véolia, validé par l'expert et transmis à l'ensemble des parties. La remise en route de la filière boue a été programmée pour le 1er septembre.

Enfin, il a été évoqué l'incidence du déversement accidentel de béton dans le réseau d'assainissement par l'entreprise SARC. La société Stéreau a indiqué que des dommages ont pu être provoqués sur certains équipements (pompes, vannes, agitateurs ...), ce qui, selon elle, ne permet pas la réalisation des essais de garantie de la station. Stéreau a réitéré sa proposition de faire réaliser un audit de la station, sous la direction d'un maître d'oeuvre, afin d'évaluer les dommages liés à ce

déversement. Bien que les deux affaires ne semblent pas être directement liées, l'expert a indiqué que l'étude des conséquences du sinistre généré par la SARC ainsi que l'avis quant à la possibilité de réaliser les essais de garantie faisaient partie de la mission qui lui a été confiée par le tribunal. Monsieur le Muet envisage le recours à un sapiteur pour traiter ce point du dossier.

Suite au retour, du pont retourneur, dans les ateliers de l'entreprise Ménart, monsieur Gertitzer, Madame Petit et Monsieur Labatte se rendront demain en Belgique pour l'expertise des dégâts sur celui-ci.

➤ **Raccordement**

Le lundi 29, réunion de préparation pour le raccordement du hameau de Boussey. Les travaux débuteront le 13 octobre.

➤ **Garenes sur Eure**

Le Vendredi 3 octobre à 10 h, réunion, avec mairie d'Ivry, pour les habitations de Garenes afin de savoir s'il est possible de se brancher sur le réseau d'Ivry.

➤ **SPANC**

Pour les réhabilitations des installations d'assainissement non collectif dans les futures zones de collectif, il y a un problème de subvention. Aussi, un courrier va être envoyé aux financeurs ainsi qu'aux élus nationaux.

Madame Pauline donne lecture du courrier qui va être envoyé :

Monsieur Le Sénateur,

Depuis 2004, la Communauté de Communes La Porte Normande (CCPN) s'est dotée de la compétence assainissement. A ce titre, elle a procédé à la réalisation :

- des zonages d'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire,
- d'un programme hiérarchisé des travaux d'assainissement collectif.

A l'issue de ces études, sur les 24 communes que regroupe la CCPN :

- 4 d'entre elles sont dotées, en partie, d'un dispositif d'assainissement collectif (2800 logements),
- 11 communes ont opté pour l'assainissement collectif sur les secteurs de leur territoire où l'habitat se prête à la mise en place d'un tel système (2713 logements),
- 9 communes sont vouées à l'assainissement non collectif strict (1829 logements).

A ce jour, les contrôles de diagnostic des installations d'assainissement non collectif ont été réalisés sur les communes vouées à l'assainissement non collectif strict et sur les écarts des communes desservies par un dispositif d'assainissement collectif.

Se pose désormais la délicate question de la réalisation des contrôles de diagnostic des installations, situées sur les futures zones d'assainissement collectif.

En effet, conformément à la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, la date d'échéance à laquelle ce contrôle doit être réalisé est fixée au 31 décembre 2012.

La collectivité est alors confrontée aux difficultés suivantes :

- afin de répondre aux exigences réglementaires, elle doit faire procéder à ces diagnostics. Le prix de ce service, répercuté sur l'usager est de 120 €,
- ces diagnostics révéleront inévitablement des non-conformités. A titre d'information, sur les zones d'assainissement non collectif, le nombre d'installations non conformes nécessitant la réalisation des travaux est estimé à un quart du nombre total des installations.
- les partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau et le Conseil Général de l'Eure ne subventionnent pas la réhabilitation des installations situées dans les futures zones d'assainissement collectif.
- la réalisation des travaux d'assainissement collectif s'échelonnera sur plusieurs années.

Certaines communes ne seront pas desservies avant 10 ans.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, les élus ne peuvent apporter une réponse satisfaisante aux usagers situés sur les futures zones d'assainissement collectif, rencontrant de réels problèmes d'épuration de leurs eaux usées. Par le biais du contrôle de diagnostic, leur est facturé le prix d'un service dont ils ont parfaitement connaissance (le dysfonctionnement de leur installation), sans qu'aucune aide financière ne leur soit attribuée dans le cadre d'une réhabilitation.

Je conçois parfaitement que des orientations budgétaires aient été votées et qu'il parait déraisonnable de subventionner au sein des futures zones d'assainissement collectif :

- une première fois, les usagers dans le cadre de la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif,
- une deuxième fois, les travaux d'assainissement collectif desservant ces mêmes usagers.

Mais cette situation reflète une réalité à laquelle je suis aujourd'hui confrontée. Je ne doute pas que certains de mes confrères soient dans une situation analogue à celle que je viens de décrire.

A ce titre, je sollicite de votre part un rendez-vous, dès septembre, en concertation avec le Président du Conseil Général de l'Eure et le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, afin que soit évoquée la répartition des aides financières dans le cadre des réhabilitations des installations d'assainissement non collectif.

Assurée de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Sénateur, l'expression de ma sincère considération.

➤ Action Sociale - Enfance Jeunesse

Enfance Jeunesse

➤ Bilan activités d'été

C'est plus de 400 enfants qui ont été accueillis journallement au sein des structures cet été. Toutes ont vu leur taux de fréquentation augmenter.

Monsieur Boreggio tient à remercier le personnel, pour avoir réussi à maintenir le budget malgré l'augmentation de fréquentation.

➤ Commissions de travail au sein de la commission enfance

✓ Dans le cadre du groupe restauration, un questionnaire concernant la restauration va être envoyé aux mairies. Il n'y a pas d'ingérence de notre part, mais il est nécessaire que nous fassions le point sur les différents modes de restauration et connaître les coûts induits.

✓ Critère d'inscription

Les capacités d'accueil des structures posent de gros soucis, il va falloir étudier les possibilités de sélection, ce ne sera pas facile, comme toutes sélections.

➤ Ados

Une moyenne de 21 enfants par jour, 2 camps ont été mis en place. Les activités sur le territoire ont, d'une façon générale, été orientées sur le sport, fabrication d'objets et quelques unes de type consommation (Docks Laser...). Le choix des activités est fait par la responsable du secteur en rapport avec les souhaits des ados qui ont fréquenté le secteur pendant les vacances précédentes.

➤ **Logement - Urbanisme - Handicap**

➤ La commission se réunit demain, le 25 septembre, pour faire un bilan d'étape sur l'OPAH et voir les dossiers en cours.

➤ **Voirie**

Les membres du syndicat ont procédé au vote de la dissolution. Le préfet va saisir la commission départementale mais demande les réponses données par les communes hors CCPN.

Monsieur Douard souhaite que l'on revoie la composition de la commission voirie, pour son bon fonctionnement.

➤ **O.M.**

➤ Appel d'offre

C'est la société CONTENUR qui a été retenue pour le marché à bons de commande des bacs OM.

➤ La commission se réunira début octobre.

III - Questions diverses

➤ **Pays d'Avre et d'Iton**

Monsieur le président donne lecture d'un courrier reçu de monsieur le président du Pays d'Avre et d'Iton l'informant que, lors du comité syndical du 9 septembre, les élus ont validé notre demande d'adhésion au Pays.

Maintenant, il revient à chacune des communautés de communes de se prononcer dans un délai de 3 mois. Notre adhésion devrait être officielle au 1^{er} janvier 2009, sous réserve des décisions prises dans chaque communauté de communes à la majorité qualifiée.

➤ Éole

Monsieur le président a été saisi de demandes concernant les éoliennes, tant par les élus que les installateurs.

Mairie Conseils organise une réunion sur le thème de la mise en œuvre de la compétence « Éolienne » à laquelle assisteront messieurs Boreggio et Douard. Ainsi, nous aurons les cartes en mains pour réfléchir du devenir de notre territoire et des éoliennes.

➤ Terre disponible sur la zone

Monsieur Davard informe les communes qui seraient intéressées par de la terre végétale, que nous en avons à leur disposition sur la zone d'activités de Prey.

➤ Monsieur Pichois demande s'il est prévu de prendre en charge la gestion des permis de construire des petites communes ?

Monsieur Delauney pense qu'il faudra le prévoir et en discuter.

➤ Monsieur Hermé : « La reprise du personnel du syndicat de voirie, c'est bien, mais il faudrait le reprendre à la hauteur de ses qualités. »

➤ Fourrière intercommunale

Monsieur Douard a été interrogé par un maire d'une commune hors CCPN pour savoir si nous avons une fourrière intercommunale.

Fin de la séance à 20h15.